

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

16. En argent. 166. de Suisses

A. Bled, des javelles de contribution volontaire que donne chaque particulier qui faut ramasser par les champs aux Moissons.

B. Vin, il n'y en a point.

Bois, Les enfants en portent quelque buche l'hiver de temps en temps

a. 0

b. 0

c. De la fondation de la Baronne Locher, donnée pour les écoles, 40 Livres, comprises dans 166 ci-dessus.

d. Des contributions imposées sur chaque particulier, la commune payant, des enfants du non 36 L.

e. Il reçoit 90 L. somme provenant de ce que les enfants paient par chaque mois, de quel régime.

f. Il jouit d'un petit jardin, et d'un plantage, appartenant en propriété à la commune.

g. Rien.

Ecole de Comugny

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Commune de
Comugny.

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Founeux?

C'est un village.

C'est une Commune.

Paroisse de Coppet, de Comugny -

Agence de Founeux.

De Nyon.

Du Léman.

Le village contient 36 maisons.

Contigues l'école au milieu.

Deux Hameaux faisant 9 maisons, de 1 maison isolée. Entouré 46 maisons, toutes dans la circonférence d'un quart d'heure.

Nom des hameaux.

Chatagnairiaz sept maisons, Gachet deux maisons, Bacoier une maison.

Chatagnairiaz éloigné d'un quart d'heure loin de l'école, Gachet à la même distance, Bacoier éloigné de deux minutes.

à Founeux, il y a trente enfants.

à Chatagnairiaz 3 enfants, Gachet un enfant, Bacoier 24. Le nombre des enfants, variant il y en a eu jusqu'à 50.

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

Founex éloigné de L'école de Commugny demi lieue,
de Coppet demi lieue, & de Tanay 3/4 de lieue, de Mège
55 Minutes, des Chavannes des Bois une Lieue

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

I I.

I N S T R U C T I O N .

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

à prier Dieu, à lire, à Ecire, la Religion,
L'Arithmétique, Des Psaumes par Coeur, & le Chant Des Psaumes

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

on tient L'école toute l'année,
deux Ecoles par jour, excepté le Samedi qu'il ny en a qu'une
et les Vacances de 15 jours aux missions, durant aux vendanges
pendant lesquelles il ny en a point

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

Le vieux et le nouveau Testament,
le Catéchisme, Des Psaumes, livre d'Arithmétique,

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

Bien; il ya quelques pères négligens
en hiver L'école dure trois heures et 1/2 le matin, & autant
l'après midi; en été deux heures et demi le matin après 11 heures
de même,

9°. Durée de l'école chaque jour?

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

Ils sont distribués selon leur capacité, les premiers Ecirent,
Chiffrent, lisent dans la Bible, Récitent le Catéchisme
& apprennent la musique sacrée.

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

Le Pasteur et le Seigneur ci devant
par examen, en présence du Gouverneur de la Commune

b. D'où est-il?

De Founex,

c. Son nom

Jacques Etienne Agnèly,

(3)

d. Son âge.

61 an,

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

3 Enfans,

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

Depuis le commencement du Mois d'Août 1766,

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

Chez lui, travaillant à la terre,

h. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles sont-elles?

Il donne quelques leçons après ses Ecoles,

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

En hiver 34, tant filles que garçons.
en été 20; 25,

a. En hiver, } soit garçons ou filles.
b. En été, }

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S .

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

oui

b. Quelle en est la valeur?

L 40 de rente

c. Source des revenus.

provenant d'une fondation pieuse de la légitime
Hôcher, en son vivant Baronne de Ligny -
Les capitaux placés en dettes de rente dans le pays -

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

Ils sont régis par l'assemblée qui a soin du bien des Pauvres,
dont ils restent cependant distincts -

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

Ceux qui Ecirent payent 3 Batz par Mois le Régent est
et Ceux qui n'écirent pas payent 9 Crutz chargé de la lecture
Il y en a un dans la maison de la Commune,

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

Il est un peu délabré,

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

Il ny a qu'une chambre pour l'école dans la maison
Commune; le point de logement pour le Régent

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

l'instituteur tire deux livres de Suisse par année de la
Commune, étant logé chez lui,

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

la Commune,

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisses communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Il tire quarante Livres des rentes de la Somme que feu Madame Locher a devant Baronne de Coppet Savois donné au Régent d'Ecoles de cette Paroisse. Il n'a ni vin, ni bled, ni bois.

Il tire de la Commune 120 Livres de Suisse y compris les Ecclésiastiques des Enfants son Salaire Monté en tout 160 Livres.

à peu près 4 Toises de jardin, Propriétaires la Commune

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Ecole de Founex

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

Mazannes des Bois

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

C'est un Village

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

C'est une Commune

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

Paroisse de Coppet et Communauté Agence des Chabannes des Bois

d. District

de Nyon

e. Canton

du Léman

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

L'école est dans le Village

Le Village a 12 maisons, faisant 14 feux de ménage

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

point de hameaux ni de fermes se qui répond à la question précédente

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Le Village contient Vingt-trois Enfants